



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 8 avril 2024

Objet : Question parlementaire n° 482 du 15 mars 2024 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Citoyens luxembourgeois ayant leur résidence principale dans la Grande Région ».

Madame la Ministre,

En date du 15 mars 2024, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 29 avril 2024 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue